

Interpellation présentée par le député:

M. Eric Bertinat

Date de dépôt : 31 janvier 2009

Messagerie

Interpellation urgente écrite **Générosité disproportionnée du Conseil d'Etat**

Dans son point de presse du 14 janvier 2009, le Conseil d'Etat nous apprend qu'il « a décidé d'apporter une contribution d'urgence à l'action de la Croix-Rouge suisse dans la bande de Gaza, par un financement de 100'000 francs destiné à assurer la prise en charge sanitaire et médicale de la population affectée.

Dans ce même point de presse, nous apprenons que le Conseil d'Etat a également accordé à l'Entraide protestante suisse une contribution de 50'000 francs pour son programme d'aide d'urgence aux victimes de la famine au Zimbabwe. Dans ce pays, plus de cinq millions de personnes souffrent de la faim et 16'000 personnes sont infectées par le choléra.

100'000 francs pour la population de Gaza, forte d'environ 1,5 millions personnes, parmi laquelle se cache "*Le Hamas (qui) a une énorme responsabilité dans ce qui est arrivé ici à Gaza*", comme l'a déclaré le 26 janvier dernier le commissaire européen chargé du développement et de l'aide humanitaire, Louis Michel, précisant que : "*Le Hamas agit comme un mouvement terroriste*".

Louis Michel a annoncé le même jour qu'un plan de financement de 58 millions d'euros a été affecté aux populations palestiniennes à Gaza, en Cisjordanie et au Liban. "*L'essentiel des fonds, soit 32 millions sur 58, sont pour Gaza*", a précisé John Clancy, son porte-parole.

50'000 francs pour une population de plus de cinq millions de personnes souffrant cruellement de la faim et du choléra.

Deux chiffres qui ne peuvent que nous interpellent et dont nous aimerions que le Conseil d'Etat apporte quelques explications quant aux critères retenus pour débloquer de telles sommes.

Ce dont nous le remercions par avance